



Publié sur Caisse de Prévoyance Sociale (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Vous changez de situation](#) > Votre situation personnelle change

Signalez-nous votre nouvelle situation (mariage, naissance, divorce, décès,...) dans les meilleurs délais pour la mise à jour de votre dossier et assurer la continuité de vos droits.

Sommaire

Pour cela, rendez-vous à l'antenne de la CPS la plus proche de chez vous ou au siège social en joignant les pièces justificatives.

De même, si vous souhaitez rattacher vos enfants ou votre conjoint ou concubin à votre numéro DN, munissez-vous des bons documents et adressez-les au plus tôt à la CPS.

• Votre état civil (mariage, concubinage, PACS, divorce, veuvage, ?)

Pour mettre en place un lien d'ayant droit

Concubinage non adultérin	1 an sans enfant	• <u>Déclaration de concubinage</u> + pièces d'ident
	avec enfant(s) en commun	• Acte de reconnaissance anténatal pour l'enf
Mariage		• Acte de naissance de -3 mois avec mention • Acte de mariage ou copie du livret de maria
PACS		• Déclaration de PACS • Acte de naissance de -3 mois avec mention

Pour mettre fin au lien d'ayant droit

Fin de concubinage		• <u>Déclaration de fin de vie commune</u> accompi (quittance d'électricité, eau, bail de location
Fin de PACS		• Déclaration de fin de PACS
Séparation judiciaire		• Ordonnance de séparation judiciaire
Divorce	Sans enfant	• Acte de naissance de -3 mois avec mention • Acte de mariage avec la mention en marge
	Avec enfant(s)	• Jugement de divorce passé en force de chose certificat de non appel + convention annexée
Décès		• Acte de décès • Pour un décès survenu à l'étranger : acte de de naissance avec la mention décès • Pour une disparition : jugement déclaratif de

Vos enfants à charge

Pour mettre en place un lien d'ayant droit

Lien enfant

Déclaration d'un enfant

- Si né sur un territoire français, acte de naissance de moins de 3 mois ou livret de famille

Cas particuliers

- Enfant français né à l'étranger : acte de naissance de l'ambassade ou du consulat de France ou livret familial
- Enfant étranger : copie de passeport + acte de naissance traduit en français par un traducteur assermenté
- En cas de Délégation de l'Autorité Parentale (DAP), tutelle, décision judiciaire de parent ou fournir le jugement
- En cas d'adoption simple, fournir l'acte de naissance avec la mention marginale d'adoption
- En cas d'adoption plénière, acte de naissance après adoption et le jugement de l'adoption

Pour mettre fin au lien d'ayant droit

Fin du lien enfant

- Pour les enfants de moins de 21 ans : EXEAT fin de scolarité à réclamer au secrétariat de l'établissement scolaire
- Pour les enfants de 21 ans et plus : le lien est fermé en automatique à la veille des 21 ans

Conseil pratique

Rappelez votre DN, vos noms et prénoms ainsi que les coordonnées où l'on peut vous joindre sur toute correspondance avec la CPS.

Thème:

Famille

URL source (modified on 30/01/2017 - 14:25): <http://www.cps.pf/espace-assure/droits-et-demarches/vous-changez-de-situation/votre-situation-personnelle-change>